



Fiche n°6

LES ÉTAPES POUR ME
CONFORMER AU RGPD

RESPONSABILISER VOS
SOUS-TRAITANTS

ARTICLE 28 DU RGPD

EL°KJA
avocats

La notion de sous-traitant

↳ L'article 4.8 du RGPD définit les sous-traitants comme des organismes qui traitent des données personnelles pour le compte et sur les instructions du responsable de traitement.

↳ Pour vérifier la qualité de sous-traitant , il faut appliquer un faisceau d'indices :

- Niveau d'instruction donné par le client au prestataire : *quelle est l'autonomie du prestataire dans la réalisation de sa prestation ?*
- Degré de contrôle de l'exécution de la prestation : *quel est le degré de « surveillance » du client sur la prestation ?*
- Valeur ajoutée fournie par le prestataire : *le prestataire dispose-t-il d'une expertise approfondie dans le domaine ?*
- Degré de transparence sur le recours à un prestataire : *l'identité du prestataire est-elle connue des personnes concernées qui utilisent les services du client ?*

Les obligations du sous-traitant ?

↳ Le sous-traitant doit garantir la protection des droits lorsqu'il traite des données personnelles pour le compte d'un responsable de traitement

↳ Les contrats doivent définir les rôles et les responsabilités de chacun au regard du RGPD. Il doit contenir les informations suivantes :

- L'objet et la durée du traitement
- La nature et la finalité du traitement
- Le type de données à caractère personnel traité pour le compte du responsable de traitement
- Les catégories de personnes concernées
- Les obligations et les droits du responsable de traitement
- Demander l'autorisation au responsable de traitement pour faire appel à un autre sous-traitant (article 28§4). Dans ce cas le sous-traitant du sous-traitant sera soumis aux mêmes obligations que celles prévues dans le contrat entre le responsable de traitement et son sous-traitant direct.
- Tenir un registre des traitements (article 30§2)

↳ **A ce titre, vous devez conserver les contrats de sous-traitant. Ces derniers feront partie de votre dossier de conformité.**

Et vous, avez-vous
responsabilisé vos sous-
traitants au RGPD ?

Vous avez des questions ?
Nous sommes à votre écoute :

ELOKIA AVOCATS
5 Place des Ternes
75017 PARIS

01.42.02.01.35
contact@elokia-avocats.fr